

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

Présents : Nicolas FEDOU – Claudie SIMONNIN-TOMASEK – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Joël OULIÉ – Jacqueline CALASTRENG – Anne-Marie ROBERT – Thomas PORTIER – Stéphane CALGARO – Pierre MAFFRE – Alice VICTOIRE-BOSC

Absents excusés (avec procuration) : Robert GIUSTI à Gilles VIEULLES – Rose-Marie MELENDO-TAUZIN à Jacqueline CALASTRENG – Régis ARTIS à Joël OULIÉ

Absents excusés (sans procuration) : Laetitia AUGUSTIN

Secrétaire de séance : Anne-Marie ROBERT

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Nicolas FEDOU, Maire de Villenouvelle.

Madame Anne-Marie ROBERT a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2024 est adopté.

Monsieur le Maire propose d'examiner les dossiers prévus à l'ordre du jour.

1 – URBANISME : Convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation d'un piétonnier au lieu-dit « En Roquefort »

Délibération n°2024-04-01

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation piétonne du carrefour entre le chemin de Roquefort et la route départementale 813 notamment pour sécuriser l'accès à l'arrêt de bus. Il indique qu'un travail en collaboration avec le secteur routier du Conseil Départemental a été mené.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une convention avec le Conseil Départemental.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention avec le Conseil Départemental annexée à la présente délibération.

- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

<i>Votants : 14 (dont 3 procurations)</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
---	------------------	-------------------	-----------------------

2 – URBANISME : Convention avec Fibre31 pour l'ancrage en façade d'un bâtiment communal du réseau de fibre

Délibération n°2024-04-02

Monsieur le Maire expose que le syndicat Haute-Garonne Numérique via son délégataire Fibre31 assure le déploiement de la fibre optique sur le territoire haut-garonnais.

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée par Fibre31 pour conclure une convention pour installer un équipement sur la façade du bâtiment situé 51 route départementale 813, il s'agit de l'arrière du foyer communal et du service administratif côté route départementale.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention annexée à la présente délibération avec Fibre31 pour l'ancrage en façade du réseau de fibre.
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

<i>Votants : 14 (dont 3 procurations)</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
---	------------------	-------------------	-----------------------

3 – URBANISME / SDEHG : Approbation de l'opération de rénovation de 189 points lumineux – Programme LED Haute-Garonne 2026++

Délibération n°2024-04-04

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 189 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ». Il s'agit de 92 points lumineux résidentiels et de 97 points lumineux routiers.

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 76%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	4 027€/an
Factures d'électricité	6 268€/an	1 614€/an
Total des dépenses	6 268€/an	5 641€/an

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de rénovation proposé par le SDEHG des 189 points lumineux.
- ✓ **DE PREVOIR** les 12 contributions annuelles sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

<i>Votants : 14 (dont 3 procurations)</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
---	------------------	-------------------	-----------------------

4 – FINANCES : Mise à jour de l'état de la dette de la commune

Délibération n°2024-04-04

Monsieur le Maire indique qu'un travail est mené sur la qualité comptable de la commune en lien avec le comptable public et le conseiller aux décideurs locaux. Il précise que dans le cadre de la mise à jour de l'état de la dette, le comptable public constate des écritures erronées datant de la migration vers le système informatique HELIOS de la DGFIP.

Monsieur le Maire précise qu'en raison de l'ancienneté des opérations, la régularisation est faite par le comptable public sur délibération du Conseil Municipal. Cette régularisation est non-budgétaire et n'a pas d'impact sur le budget et les résultats de la collectivité.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** la mise à jour de l'état de la dette comme exposé ci-dessus
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Comptable public d'effectuer toutes les opérations nécessaires.
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

<i>Votants : 14 (dont 3 procurations)</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
---	------------------	-------------------	-----------------------

5 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de tables, chaises, chariots, mange-debouts, barrières pour le foyer communal

Délibération n°2024-04-05

Monsieur le Maire explique que le mobilier présent dans le foyer communal est vieillissant et insuffisant au vu des événements organisés par la commune et par les associations œuvrant sur le territoire communal. Il indique qu'il convient de procéder à l'acquisition de tables, barrières, chariots, chaises, mange-debouts pour le foyer communal.

Monsieur le Maire indique qu'un premier chiffrage a été effectué, le montant de l'opération est estimé à 4 400€ HT soit 5 280€ TTC, qu'un tel montant a été prévu au budget primitif.

Afin de financer cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** ces acquisitions pour un montant de 4 400€ HT soit 5 280€ TTC.
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre des contrats de territoire.
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

<i>Votants : 14 (dont 3 procurations)</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
---	------------------	-------------------	-----------------------

6 – RESSOURCES HUMAINES : Création et modification d'emplois permanents et mise à jour du tableau des effectifs

Délibération n°2024-04-06

Monsieur le Maire précise qu'en application du code général des collectivités territoriales et du code général de la fonction publique et notamment son article L313-1, les emplois de la collectivité sont créés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs pour permettre la nomination d'un fonctionnaire pouvant obtenir une promotion interne ainsi que le passage à temps complet d'un adjoint technique.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités suivantes :
 - Modification du poste d'Adjoint technique du Pôle Enfance : passage de 33,50/35^e à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.

- Création d'un poste de responsable du pôle enfance dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2024.
- ✓ **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget,
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

<i>Votants : 14 (dont 3 procurations)</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
---	------------------	-------------------	-----------------------

7 – RESSOURCES HUMAINES : Approbation de la modification du RIFSEEP

Délibération n°2024-04-07

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEEP (régime indemnitaire des agents publics communaux) a été mis en place en 2018 au sein des services communaux. Il indique qu'il y a lieu de mettre à jour la délibération pour prendre en compte les évolutions législatives et jurisprudentielles mais aussi l'adapter au fonctionnement communal.

Il précise qu'une revalorisation de 30% de la prime mensuelle des agents d'exécution est prévue comme évoqué lors du vote du budget primitif.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE MODIFIER** le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus,
- ✓ **DE FIXER** l'entrée en vigueur de ces modifications à compter du 1^{er} juillet 2024,
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,
- ✓ **D'ABROGER** les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire,
- ✓ **DE PREVOIR ET D'INSCRIRE** au budget primitif les crédits correspondants ;

<i>Votants : 14 (dont 3 procurations)</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
---	------------------	-------------------	-----------------------

8 – RESSOURCES HUMAINES : Création d’emplois non permanents au sein du Pôle Enfance

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l’organisation du Pôle Enfance, il convient de recruter deux contractuels pour renforcer l’équipe à la rentrée scolaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l’article L.332-23.1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988,

Considérant qu’il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité à savoir la nouvelle organisation du périscolaire,

Où l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **DE CREER** un emploi non permanent à temps non complet d’agent périscolaire polyvalent au grade d’adjoint d’animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée hebdomadaire de 17,72/35^e.
- ✓ **DE CREER** un emploi non permanent à temps non complet d’agent périscolaire polyvalent au grade d’adjoint d’animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée hebdomadaire de 16,14/35^e
- ✓ **DE PRECISER** que la rémunération sera calculée par rapport à l’échelon 1 du grade d’adjoint d’animation, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d’effectuer toutes les démarches nécessaires à l’application de la présente délibération

<i>Votants : 14 (dont 3 procurations)</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
---	------------------	-------------------	-----------------------

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES LORS DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2024 :

N° d'ordre	Domaine	Libellé
2024-04-01	URBANISME	Convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation d'un piétonnier au lieu-dit « En Roquefort »
2024-04-02	URBANISME	Convention avec Fibre31 pour l'ancrage en façade d'un bâtiment communal du réseau de fibre
2024-04-03	URBANISME/SDEHG	Approbation de l'opération de rénovation de 189 points lumineux – Programme LED Haute-Garonne 2026++
2024-04-04	FINANCES	Mise à jour de l'état de la dette de la commune
2024-04-05	SUBVENTIONS	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de tables, chaises, chariots, mange-debouts, barrières pour le foyer communal
2024-04-06	RESSOURCES HUMAINES	Création et modification d'emplois permanents et mise à jour du tableau des effectifs
2024-04-07	RESSOURCES HUMAINES	Approbation de la modification du RIFSEEP
2024-04-08	RESSOURCES HUMAINES	Création d'emplois non permanents au sein du Pôle Enfance

**Le Maire,
Nicolas FEDOU**